

EXPLICATION

Bruxelles classe sans suite une « initiative citoyenne » contre la destruction d'embryons



En avril au Parlement, le président de « Un de nous » (à gauche sur la tribune) s'est exprimé sur l'initiative citoyenne du collectif.

La Commission Barroso a refusé hier de proposer une législation qui interdirait tout financement européen dans la recherche entraînant la destruction de cellules souches embryonnaires humaines et toute aide au développement finançant l'avortement.

Avec plus de 1,7 million de signatures recueillies à travers l'UE, le collectif « Un de nous » envisage désormais un recours devant la justice européenne.

Qu'est-ce que l'initiative citoyenne européenne ?

Dans l'Union européenne, seule la Commission peut proposer, ou non, de légiférer.

Exception à ce monopole d'initiative des lois, le traité de Lisbonne a introduit une procédure par laquelle au moins un million de citoyens de l'UE, provenant d'au moins sept pays différents, peuvent demander à la Commission de proposer une loi (règlement ou directive) sur une question qui leur est chère.

Cette « initiative citoyenne européenne » cherche ainsi à rendre l'Europe plus directement démocratique. L'invitation à légiférer, examinée par la Commission, doit porter sur un domaine entrant dans le champ des compétences européennes.

La première initiative du genre à avoir été examinée portait sur le droit à l'eau potable. Celle sur l'embryon est la deuxième. Aucune autre n'est actuellement en cours d'examen par la Commission.

Que demande le collectif « Un de nous » ?

Créé en 2012, « Un de nous » (« One of Us ») regroupe des personnalités engagées dans la protection de l'embryon humain. En France, le collectif est relayé par la Fondation Jérôme-Lejeune et Alliance Vita.

Leur initiative demande à la Commission « d'interdire et de mettre fin au financement des activités qui impliquent la destruction d'embryons humains, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'aide au développement et de la santé publique ».

Elle a recueilli, selon les chiffres enregistrés par la Commission, plus de 1,72 million de signatures de citoyens recueillies à travers toute l'Union (dont 55 500 en France). Soumise officiellement à la Commission le 28 fé-

vrier dernier, elle a fait l'objet d'une audition publique du collectif organisée au Parlement européen.

Sur le fond, « Un de nous » appuie notamment son initiative sur un arrêt en 2011 de la Cour européenne de justice interdisant d'établir des brevets à partir de recherches impliquant la destruction d'embryons humains.

« Il ne s'agit pas de freiner la recherche, mais de demander qu'elle soit conduite avec des procédés respectant la dignité humaine de l'embryon », argumente le collectif sur son site Internet, mettant en avant des recherches alternatives possibles.

Qu'a répondu la Commission ?

Disposant de trois mois pour exposer la suite qu'elle entend donner à l'initiative, la Commission a décidé mercredi de ne pas soumettre de proposition législative. Dans sa réponse, argumentée sur 22 pages, elle estime que « l'évaluation, la subvention et le financement de propositions de projets de recherche de l'UE impliquant l'utilisation de cellules souches embryonnaires humaines sont strictement réglementés », sans être interdits.

Par ailleurs, elle rappelle que l'aide européenne au développement vise déjà « à réduire le recours à l'avortement en développant et en améliorant les services de planification familiale, en accordant la priorité à la prévention des grossesses non désirées et en tendant à éliminer la nécessité de recourir à l'avortement ».

Jugeant cette réponse « hypocrite et dédaigneuse », le collectif « Un de nous » a indiqué mercredi vouloir poursuivre la procédure. Évoquant un possible recours en justice, il mise aussi sur la future Commission qui sera mise en place à la suite des élections européennes.

SÉBASTIEN MAILLARD (à Rome)

L'Église brésilienne fait un pas vers la reconnaissance de l'union civile des homosexuels

Le secrétaire général de la conférence épiscopale reconnaît le besoin d'un « soutien légal de la société ».

La question homosexuelle est traitée avec beaucoup de prudence au sein de la puissante Église brésilienne.

RIO DE JANEIRO

De notre correspondante

« Il faut dialoguer sur les droits de vie commune entre les personnes du même sexe, qui décident de vivre ensemble. Elles ont besoin d'un soutien légal de la société. » C'est ce qu'a déclaré la semaine dernière l'évêque Dom Leonardo Steiner, secrétaire général de la Conférence nationale des évêques brésiliens (CNBB), dans une interview au *Globo*, le plus grand quotidien brésilien.

Pour Arnaldo Adnet, un des fondateurs de Diversité catholique, un groupe de catholiques homosexuels, cette déclaration est un « pas très important et inédit » de l'Église vers la reconnaissance d'une union civile entre les personnes de même sexe.

Pourtant, il y a un an, la conférence épiscopale s'était fortement opposée à la résolution de la justice qui autorisait les mariages entre homosexuels et transformait les unions stables, sorte de pacs brésilien ouvert depuis 2011, en mariage, en attendant qu'une loi soit votée au Parlement en ce sens.

Dom Antônio Dias Duarte, évêque auxiliaire à Rio, souligne que Dom Steiner « ne s'est pas prononcé en faveur du mariage gay. L'Église brésilienne, comme l'Église du monde entier, y est opposée. Il a

rappelé que les personnes de même sexe qui décident de vivre ensemble doivent être protégées par l'État, comme n'importe quels autres citoyens ; mais cette union ne doit pas être assimilée à un mariage. »

En janvier, le prêtre-star Fábio de Melo a pris position à la télévision en faveur de l'union civile pour les homosexuels.

La question homosexuelle est traitée avec beaucoup de prudence au sein de la puissante Église brésilienne. Mais, depuis quelques mois, elle a fait plusieurs pas en avant. L'an dernier, une note de la CNBB intitulée « Une nouvelle pa-

roisse » insistait sur l'importance de l'accueil par l'Église des « nouvelles situations familiales », comme celles « d'enfants adoptés par des personnes célibataires ou de même sexe vivant en union stable ».

En janvier, le prêtre-star Fábio de Melo a pris position à la télévision en faveur de l'union civile pour les homosexuels. Plus récemment, fin avril, à l'occasion de la Gay Pride, l'archidiocèse de São Paulo s'est solidarisé avec les associations défendant les personnes homosexuelles dans leur lutte contre les discriminations et les violences dont elles sont victimes.

Arnaldo Adnet voit dans la déclaration de Dom Steiner la conséquence de ce qu'a confié le pape aux journalistes, après les JMJ de Rio, lors de son vol de retour pour Rome : « Si une personne est gay et

cherche le Seigneur avec bonne volonté, qui suis-je pour la juger ? »

« Beaucoup de prêtres et d'évêques font preuve d'une grande ouverture quand on discute de la question de l'union gay en privé mais se refusent à le faire en public, rapporte-t-il. Le pape François a ouvert la voie pour que d'autres représentants de l'Église puissent prendre position plus librement. »

« Il y a encore beaucoup d'homophobie au Brésil », regrette Marcelo Cerqueira, président du Groupe gay de Bahia, qui a recensé 312 assassinats d'homosexuels et travestis en 2013 dans le pays. « La déclaration de Dom Steiner et celle du pape vont dans le bon sens. Elles ouvrent un nouvel espace d'acceptation, continue-t-il. Ce siècle sera celui de l'intégration. »

AGLAË DE CHALUS